

Rectorat de Poitiers - DEC 2
22 rue Guillaume VII
Le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX
Mail. : bac.techno@ac-poitiers.fr

MONSIEUR NOEL Enzo
7 Rue Eugène Delacroix
17230 MARANS



Application mobile : CycladesVerifRLN

Nom de famille : NOEL
Prénom(s) : Enzo
Né le : 27/01/2005
A : PARIS 15E ARRONDISSEMENT (075)
INE : 121021921DC

Etablissement : 0170029P LYCEE LEONCE VIELJEUX - LA ROCHELLE CEDEX 01(0170029P)
Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

Jury : 202

Catégorie : SCOLAIRE
Série : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STID)

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
Français écrit	A13 2022	5.00	12.00
Français oral	A13 2022	5.00	14.00
Philosophie		4.00	9.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)		14.00	20.00
Ingénierie, innovation et développement durable - Innovation technologique et éco-conception		16.00	12.00
Physique-chimie et mathématiques		16.00	14.00
Totaux		60.0	862.00

Contrôle continu	Coef.	1ère		Terminale	
		Note	Points	Coef.	Note
Histoire - Géographie	3.00	10.30 (A13 2022)	30.90	3.00	12.80
Enseignement moral et civique	1.00	14.00 (A13 2022)	14.00	1.00	17.00
Langue vivante A (Anglais) (ETLV)	3.00	17.00 (A13 2022)	51.00	3.00	14.00
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	12.00 (A13 2022)	36.00	3.00	09.30
Mathématiques	3.00	17.80 (A13 2022)	53.40	3.00	17.20
Education physique et sportive				6.00	12.00
Innovation technologique	8.00	17.90 (A13 2022)	143.20		
Total de coefficients : 40.0				Total de points : 577.40	

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	862.00
Contrôle continu	40.0	577.40
Totaux	100.0	1439.40
MOYENNE FINALE		14.4



Décision du jury :

Admis Mention Bien

A Poitiers, le 04 juillet 2023
La Rectrice de l'académie de Poitiers
Bénédicte Robert

RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.